



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 31 MAI 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D14 - Projet Vals de Saintonge valorisation – Déclaration d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) au lieu-dit Fief Brun – Avis sur la demande d'enregistrement

Date de convocation : 25 mai 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 25

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 4

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Médéric DIRAISON	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Philippe BARRIERE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180531-
2018_05_D14-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 4 juin 2018
Affiché le 4 juin 2018

N° 14 - PROJET VALS DE SAINTONGE VALORISATION - DÉCLARATION D'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES (ISDI) AU LIEU-DIT FIEF BRUN - AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

Suite à la fermeture de l'Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) gérée par Vals de Saintonge Communauté, cette dernière a lancé un appel à projet, souhaitant qu'une entreprise puisse reprendre la gestion du site en conformité avec la réglementation, de manière régulière et pérenne.

La société SEC TP de Saint-Hilaire de Villefranche, après avoir candidaté, a été retenue pour mettre en place le projet Vals de Saintonge Valorisation, sur le site de Saint-Jean-d'Angély, au lieu-dit Fief Brun, en retrait de la route départementale 939.

Celui-ci comportera une activité d'installation de stockage des déchets inertes mais également une plateforme de transit et une activité de broyage-concassage pour les déchets pouvant être recyclés (béton, déchets bitumineux...). Cette activité de broyage-concassage se limiterait à 2 campagnes par an de 1 à 2 semaines chacune.

La durée d'exploitation du site est estimée à 25 ans soit la durée nécessaire au comblement du thalweg existant d'un volume de 250 000 m³.

Le site ne présentant pas de sensibilité particulière et les habitations les plus proches étant éloignées d'au moins 400 mètres, la société SEC TP a déposé directement une demande d'enregistrement d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes et d'une station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes, conformément à la nomenclature des installations classées.

Afin de répondre à l'article R 512-46-14 du code de l'environnement, une consultation publique prescrite par la Préfecture se déroulera du 4 juin 2018 au 2 juillet 2018, en Mairie de Saint-Jean-d'Angély et en application de l'arrêté préfectoral n°18-0722 du 09/02/2018, le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur cette demande.

TÉLÉTRANSMIS AU

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20180531-
2018_05_D14-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 4 juin 2018

Affiché le 4 juin 2018

AR PREFECTURE

017-211703475-20180531-2018_05_D14-DE
Regu le 04/06/2018

Conseil municipal du 31 mai 2018

Au regard des éléments constituant le dossier, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (29)**

Pour : 27 Contre : 2 Abstentions : 0

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180531-
2018_05_D14-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 4 juin 2018

Affiché le 4 juin 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.